

## Rencontre des acteurs économiques de Nouvelle-Calédonie

Messieurs les parlementaires,

Madame et Messieurs les présidents des provinces,

Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et Messieurs les acteurs économiques, en vos grades et qualités,

C'est un plaisir de vous retrouver tous ensemble aujourd'hui à Nouméa.

Pour beaucoup d'entre vous, nous avons eu l'occasion d'échanger le 8 février dernier, au cours du forum économique organisé à Bercy, en format « mixte ». Aujourd'hui, nous sommes tous là, dans la même salle pour poursuivre nos échanges, auxquels j'accorde une très grande importance. Je vous l'avais promis – et c'est une promesse tenue. Vous le verrez, il y en aura d'autres.

Vous le savez, je suis ici cette semaine à Nouméa pour reprendre les **négociations sur l'avenir institutionnel du territoire**. Aujourd'hui, pour la première fois, j'ai réuni au Congrès les représentants de tous les partis politiques calédoniens, sans exception, autour d'une même table. Pour reprendre ces discussions, dans un esprit de grande responsabilité collective. Ce soir, je poursuis la discussion avec vous, et elle est tout aussi importante.

Car, je l'ai dit et je le répète car c'est une grande conviction : **il ne peut y avoir de relèvement économique sans accord politique, mais il ne peut y avoir d'accord politique durable sans relèvement de l'économie.**

Ces deux derniers jours, j'ai parcouru le territoire calédonien, et j'ai eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous, sur le terrain. Les visites que j'ai pu faire, au centre commercial Kenu Inn ravagé par les flammes, dans les quartiers de Nouméa meurtris par les émeutes, mais aussi dans une ferme photovoltaïque à Boulouparis et chez les éleveurs de bétail et de crevette en brousse, ont conforté les deux convictions que je veux vous partager aujourd'hui :

- La première, c'est que **l'Etat doit résolument poursuivre son soutien à la Nouvelle-Calédonie, pour surmonter cette crise ;**
- Et la deuxième, c'est que **la Nouvelle-Calédonie a un potentiel incroyable, et qu'elle a les moyens, avec l'Etat, de renouveler son modèle économique pour renouer avec une croissance durable.**

**I. Le premier enjeu, l'urgence de l'heure, c'est bien sûr de sortir la Nouvelle-Calédonie du marasme économique et de l'urgence profonde dans laquelle les émeutes du 13 mai l'ont plongée.**

Je n'ai pas besoin de rappeler les chiffres, vous les connaissez : plus de 2 Md€ de dégâts, plus de 10 000 emplois détruits, près de 15 000 calédoniens encore au chômage 9 mois après la crise. Face à tout cela, nous devons agir. Au cours du Forum économique, j'ai écouté vos besoins et vos demandes. Et pour y répondre, je voudrais faire aujourd'hui huit annonces :

### **1. La prolongation du chômage partiel**

Je l'ai annoncé hier lors de mon interview au journal télévisé de Nouvelle-Calédonie la première, et je le confirme devant vous aujourd'hui : en accord avec le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie, nous avons décidé de **prolonger le dispositif de chômage partiel jusqu'au 30 juin 2025**. Ce nouveau délai est nécessaire pour éviter la casse économique et sociale. Et il permettra aux partenaires sociaux et au gouvernement de finaliser les négociations pour réformer, avant cette échéance, le régime de chômage de droit commun. La prise en charge du chômage partiel connaîtra ainsi une nouvelle étape de dégressivité, pour la période du 31 mars au 30 juin, afin de réaliser une transition ordonnée avec le nouveau système. Les ressources nécessaires pour le financement de cette réforme seront apportées par le prêt garanti par l'Etat au gouvernement de Nouvelle-Calédonie – j'y reviendrai.

## **2. Le lancement immédiat de la reconstruction des bâtiments publics**

Je l'ai également évoqué hier : avec le vote de la loi de finances, les crédits dédiés à la reconstruction des bâtiments publics détruits lors des émeutes sont désormais disponibles. **J'annonce donc le démarrage, dès aujourd'hui, de ce dispositif.** Les collectivités locales ont fait remonter leurs besoins auprès du Haut-Commissariat, et la quasi-totalité d'entre eux a pu être prise en compte. Ce sont donc 56 bâtiments dont la reconstruction va pouvoir commencer, dont 16 écoles. Cette liste pourra encore être complétée par la suite si nécessaire. Comme cela avait été annoncé, la reconstruction des bâtiments scolaires sera prise en charge à 100%. Pour les autres bâtiments publics, ce taux de prise en charge sera de 80%. L'Etat consentira des avances de 30%, qui pourront être portées, au cas par cas, à 50% si la situation de la collectivité le justifie.

## **3. La prise en compte de l'ensemble des dossiers qui ont été déposés pour l'aide au cas par cas**

De nombreux dossiers sont encore aujourd'hui en attente pour cette aide aux entreprises. Je vous annonce qu'une enveloppe additionnelle de 15 M€ sera mobilisée pour répondre à toutes ces demandes, dans les mêmes conditions que les dossiers déjà traités. La commission se réunira sans délai pour les instruire. Le guichet sera fermé au 28 février.

#### **4. De nouvelles actions pour accélérer l'indemnisation des assurances**

C'est un dossier essentiel, sur lequel il faut avancer. Et j'attends des assureurs qu'ils soient à la hauteur de leurs responsabilités :

- d'ores et déjà, je vous annonce la mise en place d'une **médiation**, à la disposition des entrepreneurs calédoniens, pour les aider à faire avancer leurs dossiers qui seraient bloqués auprès des assureurs. Elle sera assurée par la Mission Nouvelle-Calédonie ;
- nous poursuivons par ailleurs, avec Eric Lombard, les échanges soutenus avec France Assureurs, et nous attendons de leur part un engagement écrit à pouvoir **déroger à la « date anniversaire » du 13 mai** pour la reprise d'activité nécessaire à l'attribution de la garantie perte d'exploitation ;
- enfin, un travail a été lancé par le Ministre des finances avec les assureurs pour aboutir à la mise en place d'un **mécanisme public de réassurance du risque émeute, au niveau national**. Ce travail devra aboutir pour la loi de finances pour 2026. Et nous resterons très vigilants d'ici là aux pratiques des assureurs.

**5. La prise en charge effective des opérations inscrites au titre du contrat de développement 2017-2023 et qui n'ont pas pu aller à leur terme à cause des évènements de mai 2024**

Le Premier Ministre s'y était engagé en novembre, et nous nous donnons les moyens de mettre en œuvre dès maintenant cet engagement. Les opérations qui avaient un niveau d'avancement suffisant, soit 70%, avant les évènements de mai, et dont les émeutes ont empêché la finalisation, pourront ainsi être prise en compte. Le Haut-commissaire pourra déroger au cas par cas à cette règle, pour appuyer des dossiers stratégiques qui seraient moins avancés.

**6. Poursuivre et adapter si nécessaire les prêts garantis par l'Etat à travers la SOGEFOM**

Le dispositif de garantie SOGEFOM a été très utilisé depuis le début de la crise, et a permis de soutenir la poursuite du crédit bancaire aux entreprises. Une nouvelle enveloppe de 29 M€ a été dégagée en loi de finances, et pourra être mobilisée à tout moment. Nous sommes aussi à l'écoute des banques et des entreprises pour adapter, si nécessaire, les produits qui ont été mis en place face à l'évolution de la situation économique

**7. Donner sa pleine efficacité à la mesure fiscale du PLF 2025 permettant de soutenir les entreprises calédoniennes dont les immeubles ont été détruits durant les émeutes**

Vous le savez, et vous me l'avez signalé, cette mesure fiscale, telle qu'elle a été écrite à l'issue de la Commission mixte paritaire, ne correspond pas pleinement au besoin. Avec la Ministre en charge des comptes publics, nous recherchons une solution pour corriger rapidement cela. Ce sera par la doctrine fiscale si elle le permet, ou par la loi si c'est nécessaire.

**8. Mettre en place sans délai du prêt garanti par l'Etat de 1 Md€ pour le gouvernement de Nouvelle-Calédonie**

Enfin, vous le savez, l'adoption de la loi de finances rend désormais possible l'octroi rapide du prêt de 1 Md€ garanti par l'Etat et porté par l'AFD par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

Une première tranche, de près de 500 M€, devrait être approuvée par le conseil d'administration de l'AFD le 20 mars, et un premier décaissement aura lieu avant la fin du mois de mars, pour rembourser les avances et couvrir les besoins de trésorerie les plus urgents – notamment pour la prise en charge du chômage.

La deuxième tranche du prêt, qui interviendra avant l'été, devra être accompagnée de réformes, sur lesquels un dialogue exigeant et constructif doit se poursuivre avec le gouvernement. Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer, il y a pour moi plusieurs priorités :

- la **réforme de la protection sociale**, santé et retraite, et du logement social ;
- la **réforme fiscale**, qui doit permettre de simplifier, augmenter le rendement, et rendre attractive et compétitive la Nouvelle-Calédonie ;
- la **baisse des dépenses publiques**, à travers la simplification, la baisse de la masse salariale et la rationalisation des dépenses d'intervention ;
- les **réformes économiques**, pour augmenter la concurrence et favoriser la compétitivité.

Nous devons aboutir, avec le gouvernement d'Alcide Ponga, à des engagements clairs sur ces réformes. Des efforts devront être faits, car nous sommes aussi redevables devant les Français de ce soutien financier apporté à la Nouvelle-Calédonie par la communauté nationale. Et je serai particulièrement attentif, dans l'allocation des ressources apportées par ce prêt, à ce que les moyens de leur action soient donnés à toutes les collectivités, au premier chef les communes et bien sûr également les provinces.

**II. Au-delà de l'urgence, et de ces annonces de soutien immédiat, je voudrais redire ma conviction et l'engagement de l'Etat à accompagner la transformation du modèle économique de la Nouvelle-Calédonie**

Je le sais, et les visites que j'ai faites ces derniers jours ne font que me le confirmer : la Nouvelle-Calédonie a un potentiel économique incroyable, que nous pouvons déployer ensemble en sortant de cette crise.

**Ce potentiel, c'est bien sûr d'abord celui du nickel.** C'est une ressource stratégique pour la Nouvelle-Calédonie, mais, je veux le dire clairement, c'est aussi une ressource stratégique pour la France et pour l'Europe. Je suis déterminé à poursuivre résolument la coopération entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie pour le développement de la filière nickel. Mais il faudra pour cela changer de modèle. Nous devons élaborer ensemble un nouveau « Plan de transformation de la filière nickel ». Ce ne pourra pas être le « Pacte nickel », qui a été refusé. Le contexte a changé. Mais ce plan de transformation devra reposer sur les trois mêmes principes, qui demeurent plus que jamais valables :

- **dynamiser le secteur de la mine**, en permettant plus d'exportations et en levant les freins administratifs et opérationnels à l'exploitation minière ;

- **réaliser une transition énergétique puissante** du territoire calédonien, permettant de restaurer la compétitivité de la métallurgie. Plusieurs projets ambitieux m'ont été présentés, avec le développement du solaire, la STEP de la Tontouta, les centrales à gaz nécessaires à la métallurgie, les grandes batteries. L'Etat est prêt à soutenir ces initiatives ;
- enfin, **mieux connecter la filière nickel calédonienne aux besoins stratégiques des industries européennes.**

Pour élaborer ce plan, il y a un préalable : nous devons y voir clair sur les perspectives de reprise et d'activité des usines métallurgiques. Nous serons très attentifs aux offres qui seront formulées, et disponibles pour les accompagner. Je suis convaincu que nous pouvons rétablir le caractère de « filière d'excellence » du nickel calédonien, dans nos intérêts stratégiques partagés. C'est aussi un lien d'avenir, indéfectible, entre la Nouvelle-Calédonie et la France

Au-delà du nickel, je crois profondément au potentiel de **diversification durable de l'économie calédonienne**. Les filières stratégiques sont connues et doivent être résolument soutenues :

- **l'agriculture**, pour aller vers l'autonomie alimentaire, mais aussi pour développer des filières d'excellence à l'export. J'ai vu hier les acteurs

de la filière crevette, qui est une pépite, et qui pourrait faire beaucoup plus et en inspirer d'autres ;

- **La pêche et l'exploitation des ressources marines.** La Nouvelle-Calédonie a la 2<sup>e</sup> ZEE parmi les territoires français, c'est un atout qui doit être beaucoup plus valorisé, y compris à travers des filières innovantes ;
- **Le tourisme, dans toutes les provinces.** La Nouvelle-Calédonie est un joyau qui doit être mieux connu et mieux valorisé. Le potentiel est clair ;
- **La transition énergétique et les filières de l'économie verte.** Au-delà du nickel, un système énergétique performant et décarboné doit ouvrir de nouvelles opportunités économiques, y compris industrielles et numériques ;
- **L'économie sociale et solidaire,** à mi-chemin entre le marché et la coutume. En développant notamment « l'entrepreneuriat des tribus », sur le modèle néo-zélandais ;
- **L'insertion régionale dans le Pacifique.** Les opportunités sont nombreuses, avec les grands voisins australiens et néo-zélandais, mais aussi avec les économies insulaires qui sont en croissance, comme

Fidji et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les entrepreneurs calédoniens doivent pouvoir saisir ces opportunités.

Nous devons développer ensemble, Etat et acteurs calédoniens, des mécanismes puissants et durables de soutien à cette diversification économique. Nous sommes prêts à y travailler avec vous, pour faire de la Nouvelle-Calédonie une terre de dynamisme et de croissance durable.

\*

Mesdames et Messieurs,

Vous l'avez compris, je voulais passer ce soir auprès de vous un message clair : l'Etat est là pour la Nouvelle-Calédonie. Pour assurer la protection économique de tous ses citoyens. Et pour construire ensemble un projet de territoire et de société, dynamique, qui consolide dans la durée nos liens et nos ambitions communes.

Je vous remercie.